



**Commune de Saint-Victor**  
**Conseil Municipal du jeudi 1er février 2018**  
À 20 h 30 Salle des mariages

Membres Présents : Delphine ANDRÉ, Maurice AUDRAS, Myriam DEYGAS, Nadège FRACHISSE, Jacques FRANÇOIS, Baptiste LIVERSET, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET, Alain MESBAH-SAVEL, Françoise PONSONNET.

Jérôme MONTAGNE arrive à 8h50, Bernard VICTOURON à 8h55.

Absents : Philippe LARNAUD.

Excusé.e.s : Jérémy SIRGUEY (pouvoir à M. Audras), Nathalie VILET (pouvoir à M. Deygas),

**Compte-rendu** :

Quorum atteint à 20h45

**Ordre du Jour** :

**Présentation des dossiers d'urbanisme.** Rien de nouveau sauf refus déclaration de travaux de complément de M. Varalda.

**Point sur les travaux en cours.** Installation canalisations d'eau entre St Victor et Pouyol. Tout juste finie pour Noël, à part quelques raccordements. Prévu pour avril.

Les réseaux doivent être mieux repérés, géolocalisés. La ligne électrique pour Dragonnet est en passe d'être enfoncée, après renforcement, décision du SDE.

Toilettes publiques : le carreleur doit intervenir dans les jours qui viennent.

Les chalets de Pouyol : trois sont entièrement remis à neuf. Les mobiliers sont changés, ainsi que les postes TV.

**Divers.** Le chauffage de l'église : bonbonnes de gaz enlevées parce que leur endroit ne convenait pas aux livraisons. Gestion du problème par la paroisse.

**Délibérations et votes.**

Convention réseau électrique le Charencey (pour occupation de l'espace public) : adoptée à l'unanimité.

Nouveaux statuts communauté d'agglo. Compétence divagation animaux domestiques n'est plus assumée par la communauté de communes. À accepter en l'état puisque votée par Arche Agglo en préalable de son entrée en fonction dès décembre 2017.

1 voix pour, 5 contre, 8 abstentions.

Achat bâtiment Dugand. Le bâtiment a été libéré, comme entendu avec les vendeuses. Pouvoir est donné à Maurice Audras de signer l'acte notariée : une voix contre, 13 pour.

Nouvelle dénomination de la taxe de raccordement : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) adopté à l'unanimité.

Poste service technique. Depuis le départ de M. Maisonneuve, son poste d'agent technique a été supprimé, il n'est plus référencé, on ne peut pas embaucher quelqu'un d'autre sur ce poste. Mais à notre époque où l'on mutualise les moyens, la mairie risque de s'engager dans une charge qu'elle ne pourrait plus supporter. Vote à bulletin secret pour ou contre la création d'un poste (de fonctionnaire) : 6 pour, 8 contre. Donc signature d'un contrat de 6 mois pour faire coïncider les deux fins de CDD.

Par ailleurs, un candidat a été reçu pour le poste bientôt laissé vacant par Geneviève Bouvet. Habitant de Colombier le Vieux, il est rédacteur à la Mairie de Saint-Péray, et est âgé de 40 ans.

Heures supplémentaires neige : la trésorerie demande que le conseil se prononce dessus dès la première heure. Approbation à l'unanimité.

Organisation 2018 du conseil municipal. Le débat est engagé sur les raisons qui pourraient dissuader les conseillers d'assister aux réunions. Le choix du jour ? L'implication dans les travaux préliminaires aux décisions ? Les réunions physiques des commissions ?

Prochain conseil : vendredi 2 mars

La séance est levée à 23h30